



Accident à vélo en erasmus

Par **berleila**, le **28/01/2015** à **12:46**

Bonjour,

étant en erasmus à Leipzig en Allemagne, j'ai eu un accident à vélo sur le chemin de la fac. Arrivant à un carrefour, je n'ai pas réussi à freiner suffisamment et je me suis fait renversée par une mini, j'ai donc "griller la priorité à droite". Après avoir eu l'ambulance et la police pour le constat et tout, j'ai reçu une lettre de la conductrice qui me demande de mobiliser mon assurance de responsabilité civile afin de rembourser les frais de réparations, à hauteur de 2600€!!!! (je ne pense pas avoir causé de tel dégâts avec mon vélo sachant que je roule seulement à 10km/h)

Je me suis donc occupée de mettre en marche la procédure, mais j'ai malheureusement réalisé que je n'ai pas de responsabilité civile, en effet, même si je suis à la LMDE en tant qu'étudiante, je n'ai pas pris l'assurance internationale. De plus, en France elle fait partie du contrat d'habitation. En étant à l'étranger et en erasmus j'ai découvert que les étudiants étaient censés la contracter eux-mêmes, elle ne fait pas partie de l'inscription.

Je me demande vraiment comment je peux faire pour ne pas à avoir à payer les 2600euros de ma poche, sachant que je ne les ai pas, je rappelle que je suis étudiante, âgée de 20 ans, en erasmus en Allemagne. J'aimerais vraiment avoir plus d'informations sur mes droits, sur cette situation scandaleuse. Ne suis-je donc pas assurée?? Comment savoir, que faire?